



Paris Ouest  
LES HAUTS-DE-SEINE  
La Défense

Établissement public territorial  
Métropole du Grand Paris  
1, place de la Boule - CS 40005 - 92024 Nanterre Cedex  
Tél: 01 55 69 31 50  
www.parisouestladedefense.fr

Enregistré à la Préfecture

20 FEV. 2017

DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté de mise à jour des annexes du plan local  
d'urbanisme (PLU) de la commune de  
Vaucresson (92420)

N° 12/2017

DATE D'AFFICHAGE : 20 FEV 2017

## LE PRÉSIDENT,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment son article L.153-60 et R.153-18,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

Vu le décret n°2015-1657 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Nanterre (92000),

Vu la délibération n°10 (71/2016) du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense du 29 septembre 2016 approuvant la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-225 du 22 décembre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé du 22 décembre 2016 et ses annexes instituant, sur la commune de Vaucresson, des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques,

Considérant que l'arrêté préfectoral susvisé du 22 décembre 2016 prévoit en son article 4 que les servitudes d'utilité publique, instituées par ledit arrêté, sont annexées aux plans locaux d'urbanisme des communes concernées,

Considérant que la modification du contenu des annexes du plan local d'urbanisme s'effectue par la mise à jour de ce document,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vaucresson est mis à jour à la date du présent arrêté.

**Article 2** : A cet effet, l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2016 et ses annexes concernant la commune de Vaucresson, sont ajoutés à la pièce 6.1 du plan local d'urbanisme (PLU) relative aux servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols.

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché au siège de l'établissement public Paris Ouest La Défense ainsi qu'en mairie de la commune de Vaucresson pendant une durée de un (1) mois.

**Article 4** : Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date de publication ou notification, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit sur le registre des arrêtés de l'Etablissement Public Territorial Paris Ouest La Défense.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine,
- Madame le Maire de Vaucresson.

Fait à Nanterre, le 15 FEV 2017

Pour le président et par délégation,  
Le vice-président du territoire Paris Ouest La Défense  
en charge de l'aménagement



*Philippe Juvin*

Philippe Juvin  
Maire de La Garenne-Colombes